ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 88779

Texte de la question

M. Jean-Louis Léonard attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les inquiétudes exprimées par les maisons familiales rurales, par l'enseignement catholique et par le conseil national de l'enseignement agricole privé concernant l'éventualité du transfert des crédits de l'enseignement agricole du programme n° 143 de la mission « enseignement scolaire » dans le cadre du projet de budget pour 2011. L'enseignement agricole (public et privé, regroupés dans le programme budgétaire n° 143) actuellement intégré dans une grande mission interministérielle « enseignement scolaire » serait intégré au budget du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Si cette mesure prend effet, l'enseignement agricole risquerait : de se retrouver dans un ministère disposant de moins de moyens que celui de l'éducation nationale ; de partager ces moyens avec la profession agricole ; et surtout, d'assumer les charges budgétaires liées aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles de plus en plus régulières et de plus en plus coûteuses pour la nation. Le maintien du programme n° 143 au sein de la mission « enseignement scolaire » identifie également l'enseignement agricole comme composante et partenaire d'un service public d'éducation nationale. Ce changement, n'ayant fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les partenaires désignés par la loi "Rocard", et les motifs avancés ne se justifiant apparemment pas au titre d'économies budgétaires ou au titre d'une plus grande efficacité de l'emploi des fonds publics, les trois fédérations de l'enseignement agricole privé sont favorables à la proposition d'organiser une coordination entre le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et le ministère de l'éducation nationale. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui faire part de sa position dans ce dossier.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé de maintenir le programme « enseignement technique agricole » dans la mission « enseignement scolaire ». Ce choix témoigne de la contribution pleine et entière de l'enseignement agricole au système éducatif national. Le Premier ministre a ainsi souhaité réaffirmer l'importance du travail de coordination et de complémentarité entre le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et le ministère de l'éducation nationale (MEN), dans le respect des moyens attribués à chacun, afin de développer des synergies positives entre ces deux dispositifs d'enseignement. La recherche de ces synergies, déjà nombreuses à l'échelon local, contribue à renforcer l'efficacité de notre système éducatif, dans toute sa diversité, au service de la réussite personnelle et professionnelle des jeunes, sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Léonard
Circonscription : Charente-Maritime (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88779
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE88779

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10138
Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11383